

FORMATION CONTINUE

Formation aide soignante, cursus partiel

QUI EST CONCERNE ?

La formation d'aide soignante, en cursus partiel, sous forme modulaire, vise à l'obtention du diplôme d'état d'aide soignant, pour les candidats dispensés d'une ou plusieurs unités de formation. Ces candidats sont alors dispensés

Cette formation s'adresse :

- Aux stagiaires titulaires d'un des diplômes suivants :
 - Diplôme d'état d'auxiliaire de vie sociale,
 - Diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture,
 - Diplôme d'ambulancier ou Certificat de capacité d'ambulancier,
 - Diplôme d'état d'aide médicopsychologique,
 - Titre professionnel d'assistant de vie aux familles.

Pour en savoir plus : [arrêté du 22 octobre 2005](#) modifié, relatif au diplôme d'état d'aide soignant, articles 18 et 19.
- Aux candidats issus de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), n'ayant pas validé une ou plusieurs compétences
Pour en savoir plus : lien avec texte : arrêté du 22 octobre 2005 modifié, relatif aux modalités d'organisation de la validation de l'expérience pour l'obtention du diplôme d'état d'aide soignant, article 6.

DESCRIPTION DE LA FORMATION

Les renseignements seront disponibles sur le site vers juin- juillet de chaque année.

Les modules 1, 2, 3, 7, et 8 peuvent être proposés en cursus partiel selon les années.

COUT DE LA FORMATION

Le coût sera précisé selon la formation proposée.

COMMENT S'INSCRIRE ?

Les renseignements seront disponibles sur le site vers juin- juillet de chaque année

NOUVEAU !!!
Formation Aide-Soignante Cursus Partiel
Année 2012-2013

Dans le cadre de la formation partielle conduisant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant, l'Institut de Formation d'Aide Soignant met en place un cursus partiel en discontinu, pour les unités 6, 2, 8 et 3...

Unité de formation	Période d'enseignement	Enseignement (en heures)	Stage (en heures)	Durée totale (en heures)
6	Du 06 au 12 février 2012 Du 12 mars au 25 mars 2012	35 H	70 H	105 H
2	Du 27 février au 11 mars 2012 Du 16 avril au 13 mai 2012	70 H	140 H	210 H
8	21 mai au 27 mai 2012	35 H	-	35 H
3	Du 01 octobre au 04 novembre 2012 Du 05 novembre au 02 décembre 2012 Du 07 janvier au 03 février 2013	175 H	140 H 140 H	455 H

QUOTA ET PUBLIC CONCERNE :

Le quota est fixé à 20 stagiaires réparti comme suit :

- 15 stagiaires titulaires d'un diplôme permettant une dispense de formation et relevant des articles 18 et 19 de l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié,
- 05 stagiaires engagés dans le cursus aide-soignant par la voie de la VAE ou ayant suivi une formation initiale et n'ayant pas validé une ou plusieurs unités.

Afin de procéder à une sélection des candidats sur dossier, un courrier de candidature est attendu au plus tard le 22 Juillet 2011 (cachet de la poste faisant foi), adressé à :

Madame le Directeur
l'Institut de Formation en Soins Infirmiers
CHU de Fort de France
BP 632
97261 FORT DE FRANCE CEDEX

Il doit préciser :

- Les modules que vous souhaitez suivre,
- Votre disponibilité à temps plein durant ces enseignements,
- Votre engagement à régler le montant de la formation.

Pour tous, les pièces à joindre sont les suivantes :

- Un curriculum vitae indiquant précisément vos états de service dans le domaine sanitaire ou social,
- Deux enveloppes timbrées au tarif en vigueur et portant votre nom et votre adresse.

Selon votre situation, ajouter les pièces complémentaires suivantes :

- *Pour les candidats titulaires d'un diplôme permettant une dispense de formation :*
 - ❖ Une photocopie du diplôme,
 - ❖ Un document (attestation de travail, photocopie de bulletins de salaire...) justifiant d'une d'activité professionnelle d'un an minimum dans la fonction qui vous permet d'accéder à la formation (AMP, AVS...).
- *Pour les candidats engagés dans le cursus aide-soignant par la voie de la VAE :*
 - ❖ Une copie de l'attestation de la DSDS ou de la DRJSCS mentionnant les unités acquises.
- *Pour les candidats ayant suivi une formation initiale et n'ayant pas validé une ou plusieurs unités :*
 - ❖ Une photocopie intégrale du dossier scolaire mentionnant les unités acquises et celles non encore validées,
 - ❖ Une photocopie de l'AFGSU, si vous en êtes titulaire.

Coût de la formation

Titulaires d'un diplôme	Unités de formation à suivre	Coût total
○ Aide médico-psychologique	2, 3, 6	4 030.00 €
○ Auxiliaire de Vie Sociale	2, 3, 6 et 8	4 380.00 €

Candidats devant suivre une ou plusieurs unités :

Unités de formation à suivre	Coût par unité
6	490.00 €
2	980.00 €
8	350.00 €
3	2 310.00 €

Au coût des unités choisies, s'ajoutent les frais de gestion de dossier d'un montant de 250€.